



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25/02/2025

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
	Délibération
11	10
	08

L'an deux mille vingt-six et le 25 février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : Madame Fabienne LANDES, représentée par M. Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE.

Date de la Convocation : 16/02/2026

Date d'affichage : 16/02/2026

Madame Régine RIGAL a été nommée secrétaire de séance.

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE ZC 102. DE_2026_07
--

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune de Belcastel est propriétaire d'une portion de terrain située au Luc Haut, à Belcastel.

Il s'agit d'un bout de terre de 166 m² appartenant au domaine non cadastré de la commune, faisant l'objet du document d'arpentage n 352 B, établi par LBP Etudes et Conseils en date du 17/11/2025, vérifié et numéroté le 26/01/2026 par les services du cadastre de Rodez. La parcelle prend le n°102, section ZC.

Considérant que cette parcelle de terrain

- ne constitue pas un chemin rural ni une voie communale
- n'est pas goudronnée ni utilisée par le public : le seul utilisateur est la famille MIEHE qui serait intéressé à acquérir ce terrain
- ne présente aucune utilité pour la commune de Belcastel et sa vente permettrait à la collectivité de transférer les charges de son entretien



Le conseil municipal ayant pris connaissance de ces éléments DECIDE :

- de constater préalablement la désaffectation de cette parcelle qui n'empêche pas l'accès aux autres riverains et ne porte pas atteinte à la circulation dans le hameau qui reste identique à celle d'aujourd'hui
- d'approuver le déclassement du bien ci-dessus indiqué pour le faire entrer dans le domaine privé communal, afin de pouvoir entamer la procédure pour sa vente au bénéfice des consorts MIEHE.

Vote : Pour :09 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,
Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par
- Publication le 02/03/2026
- Transmission au contrôle de légalité le 02/03/2026

